



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE



À une réunion ordinaire du Conseil des commissaires de la *Commission scolaire des Îles* du mardi 29 novembre 2016 tenue à l'auditorium de l'*École polyvalente des Îles* (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames	Isabelle CUMMINGS (CES* 3) Francine CYR (présidente) Huguette REID (CES 8) Linda TURBIDE (EHDA) Annie VIGNEAU (CES 6) *CES = circonscription électorale scolaire	Messieurs	Jean CORMIER (parent du secondaire) Sony CORMIER (CES 7) Joël CUMMINGS (parent du primaire) Jean-Yves LAPIERRE (CES 5) Bernard RICHARD (CES 1) Jules RICHARD (CES 2) Sylvain VIGNEAU (CES 4)
----------	---	-----------	--

formant le quorum requis (5 commissaires parmi les 9 ayant droit de vote).

Aucun absent.		
---------------	--	--

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente de même que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

- Neuf (9) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par madame Linda Turbide, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2016;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Nomination des commissaires parents;
5. États financiers 2015-2016;
6. Régime d'emprunts à long terme;
7. Appel d'offres vérificateurs comptables;
8. Autorisation d'achat de portables;
9. Achat de camion;
10. Portrait historique de la consommation énergétique;
11. Présentation d'un projet d'école;
12. Correspondance;
13. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
14. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-109)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2016

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par monsieur Sony Cormier, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 octobre 2016 soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-110)



3. Période de questions-commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

4. Nomination des commissaires parents

Considérant le vote tenu parmi les parents du Comité de parents à leurs réunions du 4 octobre et du 3 novembre 2016 permettant d'élire un représentant pour chaque ordre d'enseignement, le tout en conformité avec l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapiere, appuyé par madame Huguette Reid, que soient nommés commissaires parents pour un mandat de deux ans (2016-2018), monsieur Joël Cummings (pour le primaire), monsieur Jean Cormier (pour le secondaire) et madame Linda Turbide (pour le secteur EHDAA).

L'adoption de la résolution est suivie de l'assermentation faite par chacun des représentants devant la directrice générale, madame Brigitte Aucoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-111)

5. États financiers 2015-2016

À la suite de la vérification des opérations financières 2015-2016 et de la présentation des résultats, il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Jules Richard, que le Conseil des commissaires accepte le rapport des vérificateurs et les états financiers pour l'exercice financier 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-112)

6. Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Îles (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 343 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016;



Sur la proposition de monsieur Sony Cormier, appuyé par madame Isabelle Cummings, il est résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncés ci-après, effectuer de temps à autres d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 343 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêts de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152 2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M 24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et



- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, la directrice générale, la directrice des finances ou la directrice des ressources humaines, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-113)

7. Appel d'offres vérificateurs comptables

Il est proposé par madame Linda Turbide, appuyée par monsieur Bernard Richard, que la Commission scolaire des Îles procède à un appel d'offres sur invitation pour la vérification comptable 2016-2017 et 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-114)

8. Autorisation d'achat de portables

Considérant l'appel d'offres lancé, le prix soumis, incluant l'option de batteries neuves et la garantie de trois ans offerte, il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par monsieur Joël Cummings, d'autoriser un achat de 154 ordinateurs portables chez le fournisseur OPEQ au montant de 45 430,00 \$ (taxes en sus), tel que présenté par monsieur Serge Vigneau, coordonnateur aux technologies de l'information (TI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-115)

9. Achat de camion

À la suite des soumissions reçues, il est proposé par madame Linda Turbide, appuyée par madame Isabelle Cummings, d'accorder à Terrebonne Ford Québec, l'achat du véhicule Ford Transit 250 (2017) au montant de 37 999,99 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-116)



10. Portrait historique de la consommation énergétique

Le service des ressources matérielles présente un bilan de la consommation énergétique des bâtiments de la Commission scolaire (huile à chauffage et électricité) pour la période 2001-2016. Il en ressort une amélioration importante au niveau de la consommation en électricité, attribuable notamment à la conversion complète de l'éclairage aux fluorescents T-12 à T-8 au cours de l'été 2013, de même qu'une économie récurrente au niveau de la consommation d'huile à chauffage, attribuable au bon entretien des systèmes et aux travaux annuels d'isolation des bâtiments.

La consommation énergétique a représenté pour la CSÎ une dépense de 420 330 \$ en 2015-2016 (huile et électricité), sans tenir compte de l'entretien des systèmes, soit une économie de près de 20 000 \$ par rapport à l'année précédente.

11. Présentation d'un projet d'école

- Madame Lysandre Éloquin, enseignante à l'école Stella-Maris, présente avec trois de ses élèves un double projet de correspondance avec les élèves d'une école primaire de Paquetville, au Nouveau-Brunswick, et une autre de Blanc-Sablon, sur la Basse-Côte-Nord.

12. Correspondance

- Lettre de la Commission scolaire Eastern Shores qui souhaite se départir de son école à l'Île d'Entrée;
- Rapport 2014-2016 du Conseil supérieur de l'éducation (CSE);
- Rapport du CSE sur l'état de l'Éducation populaire;
- Revue de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ);
- Liste des bénéficiaires de bourses scolaires remises par l'ATEQ.

13. Période de questions-commentaires du public

- Madame Brigitte Aucoin, directrice générale, souligne que du 21 au 25 novembre 2016 se tenait la Semaine des professionnels en éducation et elle tient à adresser une motion de remerciement aux employés professionnels pour leur expertise et leur soutien à la réalisation de la mission éducative.

14. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2016-117)

Francine Cyr, présidente

Donald Chiasson, secrétaire général